



Envoyé en préfecture le 22/06/2020

Reçu en préfecture le 22/06/2020

Affiché le 22/06/2020

ID : 073-247300254-20200618-2020_27-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MIXTE 18 JUIN 2020

2020-27 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 28

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 6

- **AYANT DONNÉ POUVOIR : 4**

- **N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2**

PRÉSENTS

Claude GERMAIN, Louis Garnier, Michel GIRAUDY, Eric MINORET, Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Georges TRESALLET, Cécile UTILE-GRAND, Viviane MERENDET (Bourg-Saint-Maurice)

Gilles FLANDIN, (Les Chapelles)

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE, (Montvalezan)

Yannick AMET, Daniel EUSTACHE, (Sainte-Foy-Tarentaise)

Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Eric JACQUEMOUD, (Sééz)

Maud VALLA (Tignes)

Patrick MARTIN, , Gérard MATTIS (Val d'Isère)

Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Alain EMPRIN, (Villaroger)

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Michelle RENAULT (pouvoir à Jacqueline POLETTI)

Mathieu LECLERCQ (pouvoir à Lionel ARPIN)

Jean-Christophe VITALE (pouvoir à Maud VALLA)

Véronique PESENTI-GROS (pouvoir à Patrick MARTIN)

EXCUSÉS

Séverine FONTAINE, Gilles MAZZEGA,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD

2020-27 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD indique que le Trésorier Principal de Bourg Saint Maurice a communiqué le compte de gestion 2019 relatif au budget annexe Transports de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise.

Le compte de gestion constate toutes les opérations passées au titre de l'exercice.

Les opérations réalisées en 2019 dans le compte de gestion se résument par section comme suit :

Fonctionnement

Recettes	1 498 380.88 €
Dépenses	1 498 380.88 €
Report 2018	

Les écritures sont conformes au compte administratif 2019.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le compte de gestion tel que présenté par Monsieur le Trésorier Principal de Bourg Saint Maurice.

Vu la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 disposant de l'abaissement du quorum de l'assemblée délibérante à un tiers de ses membres en exercice ;

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2019 pour le budget annexe Transports.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

